Le trophée Destination Vélo 2018



Un trophée de la Fédération française de cyclotourisme,

CYCLOTOURISME

en partenariat avec :















Trophée « Destination Vélo 2018 »

■ Préambule

Depuis une dizaine d'années, on constate une réelle prise de conscience quant à l'importance du vélo et de ses bienfaits, pour la santé, l'environnement, mais aussi pour la valorisation des territoires! Le vélo retrouve aujourd'hui une place dans les déplacements quotidiens, que ce soit dans les villes ou dans les secteurs plus ruraux. Cette mutation progressive influence le comportement des usagers qui se tournent de plus en plus vers des vacances actives à vélo pour découvrir de nouveaux horizons.

En 2018, le Trophée Destination vélo fête ses 5 ans et continue de récompenser les territoires et leurs efforts d'aménagement et de structuration de l'offre en faveur du tourisme à vélo. Il est organisé par la Fédération française de cyclotourisme, en collaboration avec le salon Destinations Nature, le Salon Mondial du Tourisme, les Départements & Régions Cyclables, le réseau Tourisme et Territoires, l'Association des Journalistes de Tourisme, et la Fédération française des Stations Vertes, avec le soutien de la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo et en partenariat avec le site veloenfrance.fr, les magazines Cyclotourisme et Cyclotourismemag.com.

Cette récompense sera remise au département offrant le réseau cyclable et les services attenants les plus développés. Deux autres départements parmi les candidats seront également valorisés lors de la remise des prix.

■ Date et lieu de la remise :

Remise du Trophée « Destination vélo 2018 »

Vendredi 16 mars 2018 (horaire à préciser)

Salon Destinations Nature – Paris Expo - Porte de Versailles – du 15 au 18 mars 2018

■ Comment participer ?

Le concours s'adresse à tous les départements français s'inscrivant dans une démarche favorisant le développement de la pratique du vélo.



Deux possibilités :

- Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les départements, répondant aux critères de sélection. Les départements choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- Déposer un dossier de candidature, répondant à tous les critères de sélection.
- Les anciens candidats au trophée *Destination vélo* seront automatiquement sollicités pour déposer une nouvelle candidature.

Pour participer, les candidats devront répondre à un maximum de critères et renvoyer leur dossier de candidature le 10 février 2018 au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).

■ Modalités

Critères de sélection

Potentiel cyclable

- ✓ Nombre total de kilomètres d'itinéraires cyclables dans votre département
- ✓ Pourcentage de réalisation de l'ensemble du réseau cyclable
- √ Répartition des circuits Route et VTT et variété des niveaux de difficulté
- Variété des niveaux de difficulté
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables
- ✓ Grand(s) itinéraires traversant votre département

Services et accueil

- Hébergement et restauration
- Établissements (hébergement et restauration) labellisés
 - Loueurs et réparateurs de vélos
- Loueurs et réparateurs de vélos labellisés
 - Accueil touristique
- ✓ Offices de tourisme labellisés
- ✓ Type de public ciblé
- Mise à disposition de séjours dédiés au vélo

Labels et partenariats

- Labels vélo
- ✓ Territoires labellisés *Territoire Vélo* et *Base VTT de randonnée* (FFCT)
- Randonnées permanentes labellisées FFCT
 - Labels touristiques
- ✓ Label Stations Vertes
- ✓ Autre(s) label(s)
 - Partenariats
- ✓ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme
- ✓ Accords, partenariats et/ou conventions en faveur du vélo

Mise en valeur de la destination à vélo

- ✓ Valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires vélo
- ✓ Mise en valeur des sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites **BPF**)
- ✓ Visibilité, promotion de la destination à vélo

Autres caractéristiques « vélo »



Le jury

Le jury sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France - la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), les salons Destinations Nature et Mondial du tourisme, les Départements & Régions Cyclables (DRC), le Réseau Tourisme et Territoires, l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT) et la Fédération française des Stations Vertes - et sera présidé par la Coordonnatrice Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo (CIDUV).

Ce dernier sélectionnera les trois départements lauréats, dont la Destination Vélo 2018. Dès délibération, les trois départements sélectionnés seront invités au **Salon Destinations Nature, du 15 au 18 mars 2018,** pour la remise officielle du trophée, afin de connaître la Destination vélo 2018.

■ Mise en valeur des lauréats

Les trois départements seront valorisés :

- sur le salon : remise des récompenses, invitation presse,
- à la suite de cet événement : dans un communiqué de presse et sur Cyclotourisme-mag.com.

La Destination Vélo 2018 sera mise en avant :

- sur le salon lors de la remise du trophée
- sur une e news envoyée aux visiteurs des Salons Mondial du Tourisme et Destinations Nature
- sur les réseaux sociaux du salon le jour J
- sur le site internet du salon le jour J
- à travers des articles dans la revue Cyclotourisme et sur cyclotourisme-maq.com
- sur les réseaux sociaux de la Fédération française de cyclotourisme,
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération,
- dans les éditions des partenaires du Trophée.

La Destination Vélo 2018 pourra valoriser le prix reçu et ses actions en faveur du développement du tourisme à vélo sur ses supports de communication jusqu'au prochain salon. Elle aura notamment la possibilité d'utiliser sur tous ses supports le visuel « Destination Vélo 2018 ».



■ Dossier de candidature

À renvoyer au plus tard **le 10 février 2018** (le cachet de la Poste faisant foi) :

Par courrier, à l'adresse suivante : Fédération française de cyclotourisme - « Destination vélo de l'année » 12 rue Louis Bertrand - CS 80045 94207 Ivry-sur-Seine ET Par e-mail (version pdf) à : c.faure@ffct.org - Charlotte Faure - 01 56 20 88 79 **ORGANISME** Dénomination: Département candidat : Téléphone: Email: Adresse postale: **PERSONNE REFERENTE** Nom: Prénom: Fonction: Téléphone: Email:

Adresse Postale (si différente de l'organisme) :



ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE

Toutes les informations renseignées seront prises en compte dans le choix de la « Destination vélo 2017 ». Merci d'apporter le maximum d'éléments à même d'étayer votre candidature et de fournir les documents permettant de justifier les critères demandés en annexe. La candidature sera examinée en fonction de l'existant et non des projets à venir. Les départements candidats acceptent le règlement en rigueur.

√ Potentiel cyclable

1/ Nombre total de kilomètres d'itinéraires cyclables dans votre département (dont ceux présents sur veloenfrance.fr)

2/ Pourcentage de réalisation du réseau d'itinéraires cyclables

Merci d'indiquer le pourcentage et le nombre de km déjà réalisés dans votre département et d'indiquer les discontinuités existantes à ce jour (portions non réalisées, en cours de réalisation ou en projet).

3/ **Répartition des circuits Route et VTT** (dont ceux présents sur **veloenfrance.fr**)
Merci d'indiquer le nombre de circuits ainsi que le nombre de kilomètres correspondants.

4/ Variété des niveaux de difficulté

Merci de préciser les niveaux de difficultés établis pour les circuits route et VTT.

5/ Présence de voies vertes et pistes cyclables

(dont celles enregistrées dans l'ON3V). Merci de préciser le nombre de kilomètres réalisés ainsi que le pourcentage que représentent les voies vertes et pistes cyclables sur l'ensemble de votre réseau d'itinéraires cyclables. Les portions en cours de réalisation ou en projet ne pourront pas être prises en compte.

6/ Grand(s) itinéraires traversant votre département :

- **Grands itinéraires et véloroutes** (dont ceux enregistrés dans l'ON3V) Merci de préciser le nombre de kilomètres et le détail. Les portions en cours de réalisation ou en projet ne pourront pas être prises en compte.

- Grands itinéraires VTT

Merci de préciser le nombre de kilomètres et le détail. Les portions en cours de réalisation ou en projet ne pourront pas être prises en compte.



✓ Services et accueil

- Hébergement et restauration
- 7/ Hébergement et restauration accueillant les cyclotouristes :
- Nombre d'établissements (hébergement et restauration) labellisés *Bonnes Adresses* cyclotouristes (répertoriées sur le site veloenfrance.fr)
- Nombre d'établissements (hébergement et restauration) labellisés Accueil Vélo
 - Hébergement et restauration
- 8/ Nombre de loueurs et réparateurs de vélo :
- Nombre de loueurs et/ou réparateurs de vélo labellisés *Bonnes Adresses cyclotouristes* (répertoriées sur le site veloenfrance.fr)
- Nombre de loueurs et/ou réparateurs de vélo labellisés Accueil Vélo
 - Accueil touristique
- 9/ Offices de tourisme :
- Nombre d'offices de tourisme labellisés Accueil Vélo
- 10/ Type de public ciblé par le département en termes de tourisme à vélo :
 - type(s) de public/de clientèle
 - fréquentation de vos itinéraires cyclables (comptages, études)
- 11/ Mise à disposition de séjours dédiés au vélo (produits packagés)

Offres permettant de découvrir la destination à vélo sous forme de séjours ou de visites organisé(e)s. Les produits packagés proposés par des structures autres que le département pourront être pris en compte si ce dernier est impliqué dans l'initiative (partenariat, soutien).



√ Labels et partenariats

- Labels vélo

12/ Collectivités labellisées par la Fédération française de cyclotourisme :

- Nombre de label(s) Territoire Vélo dans votre département Merci de préciser le(s) nom(s) du(des) territoire(s) labellisé(s) et la date d'obtention de ce label (préciser également si c'est un renouvellement).
- Nombre de label(s) Base VTT de randonnée dans votre département Merci de préciser le(s) nom(s) du(des) territoire(s) labellisé(s), et la date d'obtention de ce label (préciser également si c'est un renouvellement).

13/ Randonnées permanentes labellisées FFCT

Merci de préciser le nombre de randonnées permanentes ainsi que le détail (nom de la randonnée, nombre de km traversant le département, ...).

- Labels touristiques

14/ Collectivités ayant obtenu le label Station Verte

Merci de préciser le nombre de collectivités ayant obtenu le label Station Verte dans votre département.

15/ Autre(s) label(s) à valoriser

- Partenariats utiles

16/ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme

Merci de joindre au dossier de candidature une lettre de recommandation de votre Comité départemental de cyclotourisme.

17/ Accords, partenariats ou conventions en faveur du vélo



✓ Mise en valeur

18/ Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires

Mise en valeur des sites d'intérêt touristique à travers la signalétique des circuits et itinéraires et/ou les cartes touristiques (à vélo) de la destination, mise à disposition d'informations pratiques sur ces points d'intérêts pour faciliter leur visite à vélo.

19/ Valorisation des sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BCN-BPF)

Merci d'indiquer les circuits de votre département mettant en valeur un ou plusieurs
site(s) BCN-BPF répertorié(s) par la FFCT (6 par département).

20/ Visibilité, promotion de votre destination à vélo

Mise en valeur de la destination à vélo à travers différents moyens de communications (rubrique sur le site internet de la destination, site web dédié à la destination à vélo - préciser si le site est mobile ou non - présence sur des sites partenaires, carte touristique avec les itinéraires vélo, documents promotionnels (print), application mobile).

* Autres caractéristiques « vélo »

Vous pouvez ajouter dans cette rubrique tout élément supplémentaire susceptible d'appuyer votre candidature.



TROPHÉE « DESTINATION VÉLO 2017 » : RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 > Organisation

Le Trophée « **Destination Vélo 2018** » est organisé par la Fédération française de cyclotourisme, 12 rue Louis Bertrand – CS 80045 94207 IVRY SUR SEINE, en partenariat avec le salon Destinations Nature, **jusqu'au 10 février 2018**, date limite pour candidater (cachet de La Poste faisant foi).

Article 2 > Participation

Ce concours est ouvert à tous les départements français. Deux possibilités :

- Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les départements, répondant aux critères de sélection (voir ci-dessous). Les départements choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- Déposer un dossier de candidature spontanée, répondant à tous les critères de sélection.
- Les anciens candidats au trophée *Destination vélo* seront automatiquement sollicités pour déposer une nouvelle candidature.

Article 3 > Conditions

Pour participer, chaque département candidat doit être représenté par le Conseil Départemental ou le Comité Départemental de Tourisme dudit département. Il doit faire parvenir **avant le 10 février 2018**, le dossier de candidature rempli et ses annexes. Un exemplaire papier devra être envoyé par courrier ; la version numérique (pdf) devra également être envoyée par e-mail.

Le Trophée « Destination Vélo 2018 » sera remis au département offrant le réseau cyclable et les services attenants les plus développés, à l'occasion du **Salon Destinations Nature**, le 16 mars 2018. Deux autres départements candidats se verront également valorisés.

La remise du trophée est organisée par la Fédération française de cyclotourisme en partenariat avec :

- les salons Destinations Nature et Mondial du Tourisme ;
- les Départements et Régions cyclables,
- le réseau Tourisme et Territoires,
- l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT),
- la Fédération française des Stations Vertes,
- Veloenfrance.fr,
- la revue *Cyclotourisme et l*e site d'actualité *Cyclotourisme-mag.com.*

Article 4 > Vote

Les membres du Jury désigneront la Destination Vélo 2018 ainsi que les deux lauréats en fonction des critères déterminants listés ci-dessous.



Article 5 > Critères de sélection

Les critères de sélection seront pris en compte par le jury dans le choix des lauréats et devront être renseignés dans le dossier de candidature :

Potentiel cyclable

- ✓ Nombre total de kilomètres d'itinéraires cyclables dans votre département
- ✓ Pourcentage de réalisation de l'ensemble du réseau cyclable
- ✓ Répartition des circuits Route et VTT et variété des niveaux de difficulté
- ✓ Variété des niveaux de difficulté
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables
- ✓ Grand(s) itinéraires traversant votre département

Services et accueil

- Hébergement et restauration
- √ Établissements (hébergement et restauration) labellisés
 - Loueurs et réparateurs de vélos
- ✓ Loueurs et réparateurs de vélos labellisés
 - Accueil touristique
- ✓ Offices de tourisme labellisés
- ✓ Type de public ciblé
- Mise à disposition de séjours dédiés au vélo

Labels et partenariats

- Labels vélo
- ✓ Territoires labellisés Territoire Vélo et Base VTT de randonnée (FFCT)
- Randonnées permanentes labellisées FFCT
 - Labels touristiques
- ✓ Label Stations Vertes
- ✓ Autre(s) label(s)
 - Partenariats
- ✓ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme.
- ✓ Accords, partenariats et/ou conventions en faveur du vélo

Mise en valeur de la destination à vélo

- ✓ Valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires vélo
- ✓ Mise en valeur des sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites **BPF**)
- ✓ Visibilité, promotion de la destination à vélo

Autres caractéristiques « vélo »



Article 6 > Le jury

Ce dernier sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France :

la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), les salons Destinations Nature et Mondial du Tourisme, les Départements & Régions Cyclables (DRC), le réseau Tourisme et Territoires, l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT) et la Fédération française des Stations Vertes, et sera présidé par la Coordinatrice Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo.

Article 7 > Résultat et remise du Trophée

Le Trophée « Destination Vélo 2018 » et les deux autres récompenses seront remis aux départements lauréats au cours du salon Destinations Nature à Paris, le vendredi 16 mars 2018. Les départements récompensés s'engagent à être présents lors de la remise.

Article 8 > Promotion

Les 3 départements lauréats seront valorisés dans un communiqué de presse et sur Internet via Cyclotourisme-mag.com

La Destination Vélo 2018 sera également mise en avant par les partenaires du Trophée :

- sur le salon lors de la remise du trophée
- sur une newsletter envoyée aux visiteurs des Salons Mondial du Tourisme et Destinations Nature (à Paris et en province)
- sur les réseaux sociaux du salon : facebook + instagram le jour J
- sur le site internet du salon le jour J
- dans la revue Cyclotourisme,
- sur cyclotourisme-mag.com
- sur les réseaux sociaux de la Fédération française de cyclotourisme,
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération,
- dans les éditions des partenaires du Trophée.

La Destination Vélo 2018 pourra valoriser le prix reçu et ses actions en faveur du développement du tourisme à vélo sur ses supports de communication jusqu'au prochain salon. Elle aura notamment la possibilité d'utiliser sur tous ses supports le visuel « Destination Vélo 2018 ».

Article 9 > Règlement

Les départements candidats acceptent le règlement en vigueur.

Le présent règlement peut être envoyé sur simple demande par email à :

Charlotte Faure - c.faure@ffct.org